



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°84
20 décembre 2018

Conseil d'administration n°4 du 18 décembre 2018

- Délibération relative au budget initial de Voies navigables de France pour 2019	P 2
- Délibération relative à la modification des dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	P 14
- Délibération relative à la modification des jours et horaires de navigation pour une mise en conformité avec le projet stratégique de l'établissement 2015-2020 de la Lys canalisée, du canal de Saint-Quentin et de l'Escaut	P 27
- Délibération relative au transfert de gestion d'un ensemble domanial sur la commune de Châlons-en-Champagne	P 29

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

N°04/2018/1.1

<p>DELIBERATION RELATIVE AU BUDGET INITIAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE POUR 2019</p>

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 24 août 2016 modifiant l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu la circulaire du 9 juillet 2018 relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2019,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

Article 1^{er}

Le budget 2019 de Voies navigables de France est approuvé.

Article 2

Le plafond d'emploi de l'établissement, tel que présenté dans le tableau 1, est fixé pour 2019 à 4 264 ETPT sous plafond et 25 ETPT hors plafond.

Article 3

Les dépenses de Voies navigables de France autorisées pour l'année 2019 s'établissent de la façon qui suit.

Les autorisations d'engagement sont autorisées à hauteur de 604 146 761 euros :

- 256 640 000 euros de dépenses de personnel ;
- 132 951 381 euros de dépenses de fonctionnement ;
- 214 555 380 euros de dépenses d'investissement.

Les crédits de paiement sont autorisés à hauteur de 527 887 386 euros :

- 256 640 000 euros de dépenses de personnel ;
- 125 196 703 euros de dépenses de fonctionnement ;
- 146 050 683 euros de dépenses d'investissement.

Le solde budgétaire est prévu à l'équilibre.

Article 4

Le fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre 2019 s'établit à 52 802 605 euros.

La trésorerie prévisionnelle au 31 décembre 2019 s'établit à 30 951 803 euros.

Article 5

Le conseil d'administration approuve les tableaux 1, 2, 4 et 6 annexés à la présente délibération.

Article 6

Le présent budget est établi à titre conservatoire sur la base d'une reconduction de la contribution de l'AFITF pour l'année 2018 (80 M€). Il sera rectifié en fonction de la contribution de l'AFITF déterminée pour l'année 2019.

Article 7

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire du conseil d'administration

Stéphane SAINT-ANDRE

Jeanne-Marie ROGER

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	4 112	25	4 137
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4 264	25	4 289

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI					
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
EMPLOIS REMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	4 284	4 112	266 640 000	25	25	371 817	4 289	4 137	267 011 817
1 - TITULAIRES	3 651	3 488	218 579 657	0	0	0	3 650	3 487	218 512 384
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion dont CAD</u> , déconcentrés dans l'organisme)	3 650	3 487	218 512 384	0	0	0	3 650	3 487	218 512 384
* Titulaires organisme (corps propre)	1	1	67 173	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	1	1	67 173	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	1	1	67 173	0	0	0			
2 - NON TITULAIRES	613	624	38 060 443	0	0	0	588	610	36 780 443
* Non titulaires de droit public	171	171	4 710 117	0	0	0	171	171	4 710 117
- en fonction dans l'organisme :	171	171	4 710 117	0	0	0	171	171	4 710 117
. Contractuels sous statut :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. δCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. δCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Contractuels hors statut :	171	171	4 710 117	0	0	0	171	171	4 710 117
. δCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. δCDD	171	171	4 710 117	0	0	0	171	171	4 710 117
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
* Non titulaires de droit privé	442	453	33 350 326	0	0	0	427	439	32 070 326
- en fonction dans l'organisme :	427	439	32 070 326	0	0	0	427	439	32 070 326
. δCDI	427	439	32 070 326	0	0	0	427	439	32 070 326
. δCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale	14	14	1 280 000	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	14	14	1 280 000	0	0	0			
3 - CONTRATS AIDES				25	25	371 817	25	25	371 817
EMPLOIS REMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)							16	15	1 347 173
4 - EMPLOIS REMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT							1	1	49 809
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							1	1	49 809
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
5 - EMPLOIS REMUNÉRÉS PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS OU ORGANISMES							15	14	1 297 364
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							15	14	1 297 364

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP
Personnel	256 640 000	256 640 000
Fonctionnement	132 951 381	125 196 703
Investissement	214 555 380	146 050 683
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	604 146 761	527 887 386

RECETTES	
Montants	
428 345 653	Recettes globalisées
248 142 679	Subvention pour charges de service public
400 000	Autres financements de l'Etat
127 500 000	Fiscalité affectée
476 760	Autres financements publics
51 826 214	Recettes propres
99 541 733	Recettes fléchées
80 000 000	Financements de l'Etat fléchés
18 541 733	Autres financements publics fléchés
1 000 000	Recettes propres fléchées
527 887 386	TOTAL DES RECETTES (C)

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	-
-------------------------------------------------	----------

-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)
----------	------------------------------------------------

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Infrastructure, eau et environnement			92 305 542	85 384 834	194 560 290	126 538 983	286 865 832	211 923 817
Développement			9 068 000	8 112 880	5 159 500	4 573 100	14 227 500	12 685 980
Support	255 840 000	255 840 000	29 677 839	29 798 989	14 735 590	14 838 600	300 253 429	300 477 589
SNE	800 000	800 000	1 900 000	1 900 000	100 000	100 000	2 800 000	2 800 000
TOTAL	256 640 000	256 640 000	132 951 381	125 196 703	214 555 380	146 050 683	604 146 761	527 887 386
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B								-

Tableau des recettes par origine

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Infrastructure, eau et environnement				19 860	1 698 969	80 000 000	18 541 733	1 000 000	101 260 562
Développement		400 000	127 500 000	456 900	46 197 245				174 554 145
Support	248 142 679				1 130 000				249 272 679
SNE					2 800 000				2 800 000
TOTAL	248 142 679	400 000	127 500 000	476 760	51 826 214	80 000 000	18 541 733	1 000 000	527 887 386
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C									-

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	500 000	750 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	8 500 000	2 500 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)			Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	9 000 000	3 250 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	-	5 750 000	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-	5 750 000	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	9 000 000	9 000 000	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Ecocartes	C 46781700	Dépenses Eco-cartes CDNI	100 000	
	C 46781800	Recettes Eco-cartes CDNI		100 000
Péages sur la Moselle	C 47130600	Péages Moselle	2 400 000	
	C 467810	Péages Moselle		2 400 000
Opérations sur le Rhin	C 46781300 et 46781500	Dépenses digue de Lauterbourg et barrage du Breisach	6 000 000	
	C 467881400 et 467881600	Recettes digue de Lauterbourg et barrage du Breisach		-
TOTAL			8 500 000,00	2 500 000,00

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	242 298 219	Subventions de l'Etat	248 542 679
		Fiscalité affectée	127 500 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	362 763 294	Autres subventions	476 760
		Autres produits	234 441 214
TOTAL DES CHARGES (1)	605 061 513	TOTAL DES PRODUITS (2)	610 960 653
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	5 899 140	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	610 960 653	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	610 960 653

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	5 899 140
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	222 415 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	176 615 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	500 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	1 236 610
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	50 962 530

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	0	Capacité d'autofinancement	50 962 530
		Financement de l'actif par l'Etat	80 000 000
Investissements	220 184 244	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	19 541 733
		Autres ressources	1 236 610
Remboursement des dettes financières	500 000	Augmentation des dettes financières	76 003 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	220 684 244	TOTAL DES RESSOURCES (6)	227 743 873
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	7 059 629	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	7 059 629
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	12 809 629
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-5 750 000
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	52 802 605
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	21 850 802
Niveau final de la TRESORERIE	30 951 803

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	36 701 803	37 199 014	108 124 895	104 465 513	114 830 477	141 328 339	124 726 039	115 092 418	150 409 481	134 822 416	139 278 621	103 919 008	1 310 898 024
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	23 162 208	56 390 948	31 352 055	47 295 933	57 882 455	27 418 709	25 126 690	54 344 529	23 730 801	25 630 503	27 584 893	28 425 929	428 345 653
Subvention pour charges de service public	20 678 557	20 678 557	20 678 557	20 678 557	20 678 557	20 678 557	20 678 557	20 678 557	20 678 557	20 678 557	20 678 557	20 678 552	248 142 679
Autres financements de l'État							400 000						400 000
Fiscalité affectée	49 233	32 270 729	1 723 711	22 613 482	33 156 230	2 537 097	1 206 612	30 257 858	156 043	114 975	2 211 251	1 202 779	127 500 000
Autres financements publics	39 730	39 730	39 730	39 730	39 730	39 730	39 730	39 730	39 730	39 730	39 730	39 730	476 760
Recettes propres	2 394 688	3 401 932	8 910 057	3 964 164	4 007 938	4 163 325	2 801 791	3 368 384	2 856 471	4 797 241	4 655 355	6 504 868	51 826 214
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	1 628 477	41 628 477	1 628 477	1 628 477	1 628 477	1 628 477	1 628 477	21 628 477	1 628 477	21 628 477	1 628 477	1 628 486	99 541 733
Financements de l'État fléchés		40 000 000						20 000 000		20 000 000			80 000 000
Autres financements publics fléchés	1 545 144	1 545 144	1 545 144	1 545 144	1 545 144	1 545 144	1 545 144	1 545 144	1 545 144	1 545 144	1 545 144	1 545 149	18 541 733
Recettes propres fléchées	83 333	83 333	83 333	83 333	83 333	83 333	83 333	83 333	83 333	83 333	83 333	83 337	1 000 000
<i>Opérations non budgétaires</i>	270 833	270 833	270 833	270 833	270 833	270 833	270 833	270 833	270 833	270 833	270 833	270 837	3 250 000
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissement en capital	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 337	400 000
Dépôts et cautionnements	29 167	29 167	29 167	29 167	29 167	29 167	29 167	29 167	29 167	29 167	29 167	29 163	350 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 337	2 500 000
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 333	208 337	2 500 000
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													-
A. TOTAL	25 061 518	98 290 258	33 251 365	49 195 243	59 781 765	29 318 019	27 026 000	76 243 839	25 630 111	47 529 813	29 484 203	30 325 252	531 137 386
DECAISSEMENTS													
<i>Dépenses</i>	23 814 308	26 614 379	36 160 748	38 080 280	32 533 904	45 170 319	35 909 622	40 176 777	40 467 177	42 323 609	64 093 817	102 542 446	527 887 386
Personnel	19 449 474	20 948 326	20 947 355	21 361 889	20 867 932	22 845 877	22 029 273	22 147 466	20 661 941	21 834 471	21 912 795	21 633 201	256 640 000
Fonctionnement	567 208	4 363 992	10 029 423	7 183 685	6 494 295	12 955 560	7 192 340	9 020 233	12 349 050	10 043 331	14 082 779	30 914 807	125 196 703
Intervention													-
Investissement	3 797 626	1 302 061	5 183 970	9 534 706	5 171 677	9 368 882	6 688 009	9 009 078	7 456 186	10 445 807	28 098 243	49 994 438	146 050 683
<i>Opérations non budgétaires</i>	749 999	749 999	749 999	749 999	749 999	749 999	749 999	749 999	749 999	749 999	749 999	750 011	9 000 000
Emprunts : remboursements en capital													-
Prêts : décaissements en capital	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333	33 337	400 000
Dépôts et cautionnements	8 333	8 333	8 333	8 333	8 333	8 333	8 333	8 333	8 333	8 333	8 333	8 337	100 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 337	8 500 000
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 333	708 337	8 500 000
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
B. TOTAL	24 564 307	27 364 378	36 910 747	38 830 279	33 283 903	45 920 318	36 659 621	40 926 776	41 217 176	43 073 608	64 843 816	103 292 457	536 887 386
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	497 211	70 925 880	- 3 659 382	10 364 964	26 497 862	- 16 602 299	- 9 633 621	35 317 063	- 15 587 065	4 456 205	- 35 359 613	- 72 967 205	- 5 750 000
SOLDE CUMULE (1) + (2)	37 199 014	108 124 895	104 465 513	114 830 477	141 328 339	124 726 039	115 092 418	150 409 481	134 822 416	139 278 621	103 919 008	30 951 803	

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		0	0	0	0	
Recettes fléchées (b)	0	99 541 733	0	0	0	99 541 733
Financements de l'État fléchés		80 000 000				80 000 000
Autres financements publics fléchés		18 541 733				18 541 733
Recettes propres fléchées		1 000 000				1 000 000
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	99 541 733	0	0	0	99 541 733
Investissement						
CP		99 541 733				99 541 733
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	0	0	0	0	0	0

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	0	0	0	0	0	0

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI n		
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer (investissement)	565 405 253	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	45 742 976	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	9 041 173	
	4	Niveau initial de la trésorerie	36 701 803	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	36 701 803		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	604 146 761	
	6	Résultat patrimonial	5 899 140	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	50 962 530	
	8	Variation du fonds de roulement	7 059 629	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	250 000	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	6 000 000
		Variation des stocks	+ / -	0
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	6 000 000
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	809 629
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	12 363 440
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-11 553 811
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		0
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		5 750 000
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-5 750 000	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		0	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-5 750 000	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		12 809 629	
16	Variation des restes à payer		76 259 375	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	641 664 628	
	18	Niveau final du fonds de roulement	52 802 605	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	21 850 802	
	20	Niveau final de la trésorerie	30 951 803	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		0
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		30 951 803	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018

N°04/2018/2.1

**DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES DATES DE CHOMAGES DES
CANAUX ET RIVIERES CANALISEES CONFIES A VNF
POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Vu le code des transports et notamment son article R. 4312-10 17°,
Vu la délibération du 25 juin 2009 modifiée du conseil d'administration relative au dispositif de concertation avec les usagers de la voie d'eau,

Vu la délibération du 13 mars 2018 du conseil d'administration relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Vu la réunion de la commission nationale des usagers du 5 octobre 2018,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

Article 1^{er}

La délibération du conseil d'administration du 13 mars 2018 relative aux dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 susvisée est modifiée comme suit :

Les chômages suivants sont supprimés :

- Scarpe supérieure :
Ecluse n°33 et barrage de Vitry en Artois
- Marque canalisée :
Ecluse de Marquette
- Seine amont :
Ecluse n°10 de port à l'Anglais (rive gauche)
Ecluse n°9 d'Ablon (rive gauche)
Ecluse n°8 d'Evry (sas de 180m x 12/16m)
- Canal du Rhône au Rhin branche Sud :
Ecluse principale de Niffer

Les chômages suivants sont ajoutés :

- Canal de Calais :
 - Passerelle Mollien (2 chômages)
 - Pont-levis des Attaques
- Canal de la Deûle :
 - Ecluse de Don
- Canal de Bourbourg :
 - Pont et passerelles du Jeu de Mail (3 chômages)
- Marne :
 - Ecluse n°3 de Vandières
 - Déversoir de Courcelles
- Oise :
 - Ecluse n°4 de Creil de 125 m
- Sambre :
 - Ecluse n°4 de Berlaimont
 - Ecluse n°2 de Hachette
- Canal du Nord :
 - Tout l'itinéraire (2 chômages)
- Canal de l'Oise à l'Aisne :
 - Ecluse n°5 de Vauxaillon
 - Ecluse n°1 d'Abbecourt
- Canal de Sambre à l'Oise :
 - Ecluse n°3 de Landrecies
- Seine amont :
 - Ecluse n°3 de la Cave
- Moselle canalisée :
 - Ecluse n°4 de Fontenoy
- Embranchement de Nancy :
 - De l'écluse n°13 de Laneuveville à l'écluse n°5 de Richardménil
- Sarre canalisée :
 - De l'entrée de la dérivation du bief 29 (PK 66,100) à l'aval de l'écluse n°30 (PK 72,600)
- Rhin canalisé :
 - Ecluse de Gamsheim- sas Ouest
 - Ecluse de Gamsheim- sas Est
- Seille canalisée :
 - Tout l'itinéraire
- Canal du Rhône à Fos :
 - Ecluse de Barcarin

Les dates de ces chômages ajoutés figurent dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Article 2

Les autres dispositions de la délibération du 13 mars 2018 susvisée, sont sans changement.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire du conseil d'administration

Stéphane SAINT-ANDRE

Jeanne-Marie ROGER

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

1° Voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Canal de Neufossé	Ecluse des Fontinettes	107	17 juin 2019	13 juillet 2019	Navigation interrompue
Lys canalisée	Ecluse n°6 d'Armentières	118	1er avril 2019	5 avril 2019	Navigation interrompue
Canal de Calais	Passerelle Mollien	118	12 octobre 2019	14 octobre 2019	Navigation interrompue
			26 octobre 2019	28 octobre 2019	Navigation interrompue
	Pont-Levis des Attaques		17 juin 2019	29 juin 2019	Navigation interrompue
Scarpe supérieure	Ecluse n°30 et barrage d'Athies	120	16 septembre 2019	22 septembre 2019	Navigation interrompue
Canal de la Deûle	Ecluse de Don	127	17 juin 2019	26 juin 2019	Navigation interrompue
	Ecluse du Grand Carré		17 juin 2019	13 juillet 2019	Navigation interrompue
Canal de Bourbourg	Pont et passerelles (OA1293 et 1294) du Jeu de Mail	124	12 août 2019	29 septembre 2019	Navigation restreinte
			30 septembre 2019	20 octobre 2019	Navigation interrompue
			21 octobre 2019	30 novembre 2019	Navigation restreinte

2° Voies de liaison de Paris avec le Nord et l'Est

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Aisne	De l'écluse n° 11 de Villeneuve St Germain à l'écluse n°10 de Vauxrot	201	14 octobre 2019	16 novembre 2019	Navigation interrompue
Marne	Ecluse n°3 de Vandières	203	7 octobre 2019	11 novembre 2019	Navigation interrompue
	Déversoir de Courcelles		7 octobre 2019	3 novembre 2019	Navigation interrompue
	Déversoir de Mont Saint Père		12 octobre 2019	20 octobre 2019	Navigation interrompue
Marne - Canal de Meaux à Chalifert	De l'écluse n°13 de Lesches à l'écluse n°14 de Chalifert		7 octobre 2019	11 novembre 2019	Navigation interrompue
Marne - Canal de chelles	Ecluse n°16 de Neuilly-sur-Marne		7 octobre 2019	11 novembre 2019	Navigation interrompue
Oise	Ecluse n°4 de Creil (sas de 125mx12 m)	205	17 juin 2019	28 juin 2019	Risque de perturbation
Sambre	Ecluse n°8 de Maubeuge	206	23 septembre 2019	20 octobre 2019	Navigation interrompue
	Ecluse n°4 de Berlaimont		4 mars 2019	7 mars 2019	Navigation interrompue
	Ecluse n°2 de Hachette		18 mars 2019	21 mars 2019	Navigation interrompue
Canal de l'Aisne à la Marne	De l'écluse n°17 de Vaudemanges à l'écluse n°24 de Condé sur Marne	208	16 septembre 2019	13 octobre 2019	Navigation interrompue
Canal des Ardennes	Ecluse n°6 de Givry	209	15 avril 2019	12 mai 2019	Navigation interrompue
Canal du Nord	Tout l'itinéraire	211-212-213	2 avril 2019	2 avril 2019	Navigation interrompue
			29 avril 2019	1er mai 2019	Navigation interrompue
			17 septembre 2019	17 septembre 2019	Navigation interrompue
			11 novembre 2019	13 novembre 2019	Navigation interrompue

2° Voies de liaison de Paris avec le Nord et l'Est

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Canal de l'Oise à l'Aisne	Ecluse n°5 de Vauxaillon	216	3 avril 2019	4 avril 2019	Navigation interrompue
	Ecluse n°1 d'Abbecourt		8 avril 2019	9 avril 2019	Navigation interrompue
	De l'écluse n° 9 de Pargny-Filain à l'écluse n° 10 de Moulin-Brulé (Tunnel de Braye en Lannois)		1er avril 2019	22 avril 2019	Navigation interrompue
Canal de Saint Quentin	Ecluse n°2 de Cantigneul	217	17 septembre 2019	27 octobre 2019	Navigation interrompue
	Souterrain de Riqueval		4 novembre 2019	1er décembre 2019	Risque de perturbation
Canal de Sambre à l'Oise	Ecluse n°3 de Landrecies	220	11 mars 2019	14 mars 2019	Navigation interrompue
	De l'écluse n°1 du Gard à l'écluse n°22 de Macquigny		1er avril 2019	30 octobre 2019	Navigation interrompue

3° Seine et canaux annexes

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Seine amont	Ecluse n° 3 de la Cave	304	12 janvier 2019	12 février 2019	Navigation restreinte
Seine aval	Ecluse n°3 de Suresnes (sas de 185mx18m)	306	3 juin 2019	14 juin 2019	Navigation restreinte
	Ecluse n°1 de Suresnes (sas de 160mx12/17m)		16 septembre 2019	20 septembre 2019	Risque de perturbation
	Ecluse n°2 de Suresnes (sas de 160mx12m)		23 septembre 2019	27 septembre 2019	Risque de perturbation
	Ecluse n°1 de Bougival (sas de 220mx12/17m)	307	4 février 2019	31 mars 2019	Risque de perturbation
	Ecluse de Chatou (sas de 185mx18m)		24 juin 2019	26 juillet 2019	Navigation restreinte
	Ecluse n°2 d'Andrézy (sas de 160mx12m)	308	17 juin 2019	28 juin 2019	Risque de perturbation
	Ecluse n°1 d'Andrézy (sas de 185mx24m)		16 septembre 2019	20 septembre 2019	Navigation restreinte
	Ecluse n°3 de Notre-Dame de la Garenne (sas de 185mx24m)	309	16 septembre 2019	18 octobre 2019	Navigation restreinte
	Ecluse n°1 de Méricourt (sas de 160mx17m)		20 mai 2019	24 mai 2019	Risque de perturbation
	Ecluse n°4 de Notre-Dame de la Garenne (sas de 185/160mx12m)		3 juin 2019	14 juin 2019	Risque de perturbation
	Ecluse n°2 de Méricourt (sas de 185mx12m)		1er juillet 2019	2 août 2019	Navigation restreinte
	Ecluse n°1 d'Amfreville (sas de 141mx12m)	310	18 mars 2019	29 mars 2019	Risque de perturbation
	Ecluse n°3 d'Amfreville (sas de 220mx17m)		16 septembre 2019	11 octobre 2019	Navigation restreinte

4° Voies navigables de l'Est

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Moselle canalisée	De l'écluse n°16 d'Apach à l'écluse n°7 de Custines	401-402	20 mai 2019	29 mai 2019	Navigation interrompue
	Ecluse n°4 de Fontenoy	415	20 mai 2019	29 mai 2019	Navigation interrompue
Petite Saône	De l'écluse n°1 d'Ormoy à l'écluse n°18 d'Heuilley exclue	403	15 février 2019	15 mars 2019	Navigation interrompue
	Ecluses d'Heuilley, Poncey et Auxonne		11 mars 2019	20 mars 2019	Navigation interrompue
Canal de la Meuse	De l'écluse n°56 de Mouyon à l'écluse n°40 de Dom le Mesnil	406	14 octobre 2019	24 novembre 2019	Navigation interrompue
Canal des Vosges	De l'écluse n°26 de l'Avière (versant Moselle) à l'écluse n°47 de Messein (versant Moselle) De l'écluse n°14 de la montée de Golbey (versant Moselle) à l'écluse n°46 de Corre (versant Saône)	408	1er octobre 2019	10 novembre 2019	Navigation interrompue
Embranchement de Nancy	De l'écluse n°13 de Laneuveville à l'écluse n°5 de Richardménil	410	18 février 2019	17 mars 2019	Navigation interrompue
Canal des Houillères de la Sarre	De l'écluse n°1 de Kerpich au bois à l'écluse n°27 de Sarreguemines incluse.	411	1er janvier 2019	28 février 2019	Navigation interrompue
			12 novembre 2019	31 décembre 2019	Navigation interrompue
Sarre canalisée	De l'entrée de la dérivation du bief 29 (PK 66,100) à l'aval de l'écluse n°30 (PK 72,600)	411	14 octobre 2019	31 décembre 2019	Navigation interrompue
Canal de la Marne au Rhin Est	De l'écluse n°41 d'Ingenheim à l'écluse n°51 de Schiltigheim	412	10 février 2019	16 mars 2019	Navigation interrompue
	De la jonction CS/CMR (PK 227,700) à l'écluse n°41 d'Ingenheim		10 février 2019	16 mars 2019	Navigation interrompue
	De l'écluse n°27 de Frouard à l'écluse n°2 de Réchicourt	413-414	18 février 2019	17 mars 2019	Navigation interrompue
Canal de la Marne au Rhin Ouest	De l'écluse n°12 de Void à l'écluse n°70 de Saint Etienne	417	25 février 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue

4° Voies navigables de l'Est

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Canal entre Champagne et Bourgogne	De l'écluse n°71 du Désert (versant Marne) à l'écluse n°43 du Chemin de Fer (Versant Saône)	418	2 avril 2019	29 avril 2019	Navigation interrompue
Canal du Rhône au Rhin- branche sud	De l'écluse n°7 de Bourogne à l'écluse n°41 de Mulhouse	419	12 novembre 2019	31 décembre 2019	Navigation interrompue
	De l'écluse de Saint Symphorien à l'écluse n°7 de Bourogne		12 novembre 2019	12 décembre 2019	Navigation interrompue

5° Rhin, grand canal d'Alsace et canaux annexes

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Rhin canalisé	Gambsheim sas Ouest	504	11 février 2019	14 avril 2019	Risque de perturbation
	Gambsheim sas Est		30 septembre 2019	1er décembre 2019	Risque de perturbation
Canal du Rhône au Rhin-branche nord	Ill canalisée – écluse A et B	506	7 janvier 2019	15 février 2019	Navigation interrompue
	De l'écluse n°81 de Plobsheim à l'écluse n°86 de l'Hôpital (secteur Nord)		4 février 2019	16 mars 2019	Navigation interrompue
	De l'écluse n°81 de Plobsheim à l'écluse de raccordement de Rhinau (secteur Sud)		1er janvier 2019	28 février 2019	Navigation interrompue
Canal de Colmar	Tout l'itinéraire	507	1er janvier 2019	28 février 2019	Navigation interrompue

6° Voies navigables du Centre

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Yonne	De l'écluse n°17 de Cannes à l'écluse n°9 de Saint-Bond	602	13 octobre 2019	10 novembre 2019	Navigation interrompue
	De l'écluse n°8 de Rosoy à l'écluse n°1 de La Chaînette	601-602	28 octobre 2019	1er décembre 2019	Navigation interrompue
Canal de Bourgogne	De l'écluse n°111Y du Boutoir à l'écluse n°73S de Pont-Héméry	603-604	28 janvier 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue
Canal de Briare	De l'écluse n°34 de la Reinette (incluse) à l'écluse n°2 de Briare	605	28 janvier 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue
	De l'écluse n°36 de Buges à l'écluse n°34 de la Reinette		11 mars 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue
Canal du Centre	Tout l'itinéraire	606	28 janvier 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue
Canal du Loing	Tout l'itinéraire	607	11 mars 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue
Canal latéral à la Loire	Tout l'itinéraire	608-609	28 janvier 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue
Canal du Nivernais	Tout l'itinéraire	610	28 janvier 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue
Canal de Roanne à Digoin	Tout l'itinéraire	611	28 janvier 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue

7° Voies navigables de Rhône Saône

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Haut Rhône	CNR- Tout l'itinéraire	702	25 mars 2019	5 avril 2019	Navigation interrompue
Rhône	CNR- Rhône à grand gabarit (sauf écluse de Port-Saint-Louis)	703-704-705-709	11 mars 2019	17 mars 2019	Navigation interrompue
Saône	De l'écluse de Couzon à l'écluse de Seurre	707-708	11 mars 2019	20 mars 2019	Navigation interrompue
Seille canalisée	Tout l'itinéraire	708b	28 janvier 2019	24 mars 2019	Navigation interrompue
			1er novembre 2019	31 décembre 2019	Navigation interrompue
Canal d'Arles à Fos	Ecluse d'Arles	705	7 octobre 2019	3 novembre 2019	Navigation interrompue
Canal du Rhône à Fos	Ecluse de Barcarin	709	8 mars 2019	17 mars 2019	Navigation interrompue
Canal du Rhône à Sète	Ecluse de Saint Gilles aux portes du Vidourle	711	11 mars 2019	20 mars 2019	Navigation interrompue
Canal du Rhône à Sète et embranchements	Ecluse n°2 de Nourriguier		30 septembre 2019	29 novembre 2019	Navigation interrompue
Bas Rhône	Ecluse de Port-Saint-Louis du Rhône	714	25 mars 2019	31 mars 2019	Navigation interrompue

8° Voies navigables du Sud-Ouest

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Canal latéral à la Garonne, canal de Brienne et canal de Montauban	Tout l'itinéraire	806-807	7 janvier 2019	3 mars 2019	Navigation interrompue
Canal du midi, embranchement de la Nouvelle	Tout l'itinéraire	808-809-810	4 novembre 2019	24 décembre 2019	Navigation interrompue

A TITRE INFORMATIF : CHOMAGES SUR DES VOIES NAVIGABLES NON GERES PAR VNF

1° Voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Port de Dunkerque	GPMD- Ecluse des Dunes	111	18 juin 2019	8 juillet 2019	Navigation interrompue
	GPMD- Ecluse de Mardyck	124	18 juin 2019	8 juillet 2019	Navigation interrompue
	GPMD- Ecluse de la Darse	124	1er avril 2019	5 avril 2019	Navigation interrompue
	GPMD- Ecluse de Furnes	129	1er avril 2019	5 avril 2019	Navigation interrompue
Canal de Furnes	GPMD-Tout l'itinéraire	129	1er avril 2019	30 avril 2019	Navigation interrompue

5° Rhin, grand canal d'Alsace et canaux annexes

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES	DESIGNATION DES OUVRAGES	NUMERO de la section concernée	DEBUT DU CHOMAGE	FIN DU CHOMAGE	OBSERVATIONS
Rhin canalisé	EDF - Ecluse de Kembs- sas Est	501	1er avril 2019	10 mai 2019	Risque de perturbation
	EDF - Ecluse de Kembs- sas Ouest		3 juin 2019	6 septembre 2019	Risque de perturbation
	EDF - Ecluse de Vogelgrun- Grand sas	502	18 février 2019	1er mars 2019	Navigation restreinte
	EDF - Ecluse de Ottmarsheim- Grand sas		25 février 2019	1er mars 2019	Navigation restreinte
	EDF - Ecluse de Fessensheim- Grand sas		25 février 2019	1er mars 2019	Navigation restreinte
	EDF - Ecluse de Ottmarsheim- Petit sas		1er avril 2019	20 décembre 2019	Risque de perturbation
	EDF - Ecluse de Vogelgrun- Petit sas		8 avril 2019	12 juillet 2019	Risque de perturbation
	EDF - Ecluse de Fessensheim- Petit sas		11 juin 2019	16 août 2019	Risque de perturbation
	EDF - Ecluse de Rhinau- Grand sas		18 février 2019	1er mars 2019	Navigation restreinte
	EDF - Ecluse de Marckolsheim- Grand sas	503	25 février 2019	1er mars 2019	Navigation restreinte
	EDF - Ecluse de Marckolsheim- Petit sas		1er avril 2019	30 août 2019	Risque de perturbation
	EDF - Ecluse de Rhinau- Petit sas		15 avril 2019	19 juillet 2019	Risque de perturbation
	EDF - Ecluse de Strasbourg- Grand sas		25 février 2019	1er mars 2019	Navigation restreinte
	EDF - Ecluse de Strasbourg- Petit sas		1er avril 2019	12 juillet 2019	Risque de perturbation
	EDF - Ecluse de Gertsheim- Grand sas		18 février 2019	1er mars 2019	Navigation restreinte
	EDF - Ecluse de Gertsheim- Petit sas		13 mai 2019	25 octobre 2019	Risque de perturbation
	WSV	WSV - Iffezheim- sas Est	505	24 juin 2019	19 juillet 2019
WSV - Iffezheim- sas Ouest		16 septembre 2019		18 octobre 2019	Risque de perturbation

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2018

N° 04/2018/2.2

**DELIBERATION RELATIVE À LA MODIFICATION DES JOURS ET HORAIRES DE
NAVIGATION POUR UNE MISE EN CONFORMITE AVEC LE PROJET
STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT 2015-2020,
DE LA LYS CANALISEE, DU CANAL DE SAINT-QUENTIN ET DE L'ESCAUT**

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-10 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de VNF du 28 février 2013 relative aux horaires et jours d'ouverture des ouvrages de navigation confiés à Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de VNF du 26 novembre 2015 portant approbation du projet stratégique de l'établissement 2015-2020,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

Article 1^{er}

À compter du 13 mai 2019, les conditions de navigation de la Lys canalisée, de Fort Gassion à Armentières, itinéraire classé en réseau saisonnalisé à vocation touristique, sont les suivantes :

- En haute saison la navigation est libre de 9h00 à 19h00
- En basse saison la navigation est à la demande de 8h30 à 17h30

La haute saison est inchangée du 15 mai au 15 septembre.

Les réservations pour la navigation à la demande en basse saison sont à effectuer au moins 48 heures à l'avance.

Article 2

À compter du 28 janvier 2019, les conditions de navigation du canal de Saint-Quentin (aval du souterrain de Riqueval) et de l'Escaut canalisé jusqu'à la confluence avec la Sensée, itinéraire classé en réseau saisonnalisé à vocation touristique, sont les suivantes :

- La navigation est libre de 7h00 à 19h00 en semaine
- La navigation est libre de 9h00 à 19h00, samedi et dimanche

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire du conseil d'administration

Stéphane SAINT-ANDRE

Jeanne-Marie ROGER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

N° 04/2018/2.3

**DELIBERATION RELATIVE AU TRANSFERT DE GESTION D'UN ENSEMBLE
DOMANIAL SUR LA COMMUNE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Vu le code des transports,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

Article 1^{er}

Le conseil d'administration délègue son pouvoir au directeur général de Voies navigables de France pour négocier et conclure une convention entre la commune de Châlons-en-Champagne et Voies navigables de France, relative au transfert de gestion d'un ensemble domanial comprenant les emprises nécessaires à la réalisation d'un projet de Rivière d'Eau Vive et d'une micro-centrale accolée, ainsi que les canaux intérieurs de la ville de Châlons-en-Champagne.

Le conseil d'administration délègue son pouvoir au directeur général pour prendre tout acte ou décision en application de la présente délibération.

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire du conseil d'administration

Stéphane SAINT-ANDRE

Jeanne-Marie ROGER